

Relocaliser son alimentation : une SOLUTION à toutes les questions ?

iles de paix



humundi
SOS FAIM

Relocaliser son alimentation :

une SOLUTION à toutes les questions ?

TABLE DES MATIÈRES

1.		
Un nouveau paradigme		3
2.		
La relocalisation, kesako ?		4
Les différents concepts		5
Le local ou le territoire ?		6
3.		
Soutiens et obstacles à la relocalisation		8
Les obstacles		9
4.		
Vents contraires et favorables à la relocalisation		11
Les postulats de la relocalisation des systèmes alimentaires		11
Des aliments plus sains et nutritifs ?		12
Des liens sociaux renforcés ?		12
Une production écologique ?		13
Un prix juste ?		15
Un système plus résilient ?		19
5.		
Au-delà de la relocalisation		20
Notes		24
Liste des acronymes		27

La réalisation de la Collection Phosphore
est une collaboration entre les ONG
Autre Terre, Humundi et Iles de Paix.

Autrice

Alice Jandrain

Coordination

Olivier Genard et Alice Jandrain

Comité de pilotage

Alice Jandrain, Eva Fernandez, François
Grenade, Jonas Jaccard, Nancy Baptist,
Olivier Genard, Pierre Coopman,
Terry Roiseux.

Réalisation - infographies

<https://www.marmelade.be>

Tous droits de reproduction réservés
Imprimé sur papier recyclé.

Éditrice Responsable

Marie Wuestenberghs, rue du marché 37
4500 Huy

Avec le soutien de la

Direction générale de la coopération au
développement (DGD)



et de la fédération Wallonie-Bruxelles



Numéro de dépôt légal : D/2024/3350/01

ISSN 2983-8630

La collection Phosphore est une série d'études lancée par le collectif SIA (Autre terre, Humundi, Iles de Paix) sur les enjeux des systèmes alimentaires. Elle se caractérise par l'analyse d'enjeux contestés qui animent les arènes de décision des systèmes alimentaires. Elle cherche à comprendre les grilles de lecture qui sous-tendent les discours politiques, les arguments en compétition et leur validité scientifique. Chaque numéro se veut un état des lieux d'un débat, et vise à armer les lecteurs dans la controverse.

Pendant plusieurs millénaire, l'agriculture était l'activité principale de la majorité de la population sur le continent eurasiatique. Les circuits alimentaires étaient courts, les personnes consommaient majoritairement ce qu'elles produisaient ou ce qui était produit dans leur région. Puis, à partir du 19^e siècle, les systèmes agraires et alimentaires changèrent. La révolution industrielle toucha l'agriculture, et la colonisation internationalisa en masse les échanges commerciaux. Les filières de production furent progressivement restructurées sous forme de grande distribution et de filières longues.

1.

Un nouveau paradigme

L'évolution des systèmes agraires et alimentaires lors du siècle dernier permit de produire à grande échelle et de rendre disponible des denrées alimentaires à travers le monde tout au long de l'année.

Cependant, l'industrialisation de l'agriculture et la mondialisation des échanges ne permit pas de nourrir l'ensemble de l'humanité. De plus, ce nouveau modèle a de nombreuses conséquences négatives : pollution de l'air, de l'eau et des sols, destruction de la biodiversité, déforestation, etc. En réaction aux effets néfastes de l'industrialisation, une vision «écologiste» s'est développée, en Europe et en Amérique du Nord, au sein du grand public.¹ Celle-ci a généré de nouveaux comportements, ainsi que de nouvelles exigences vis-à-vis de la distribution et de la production alimentaire, telles que le «retour au territoire», valorisant la production locale, les circuits courts de proximité.² Celle-ci n'est pas restée longtemps l'apanage du grand public et s'est rapidement fait une place au sein des institutions étatiques.

Petit à petit, la relocalisation des systèmes agraires et alimentaires a commencé à figurer dans les projets de ces institutions, où elle est présentée comme un moyen pour aller vers l'autonomie alimentaire afin de développer une résilience face aux crises mondiales. L'autonomie alimentaire et la relocalisation des sys-



tèmes agraires et alimentaires sont souvent présentées comme allant de pair pour une sécurité alimentaire globale et durable. Ce numéro revient sur ces implicites et cherche à les élucider : l'autonomie alimentaire est-elle possible et souhaitable ? La relocalisation des systèmes agraires et ali-

mentaires permet-elle l'autonomie alimentaire ? La relocalisation peut-elle réussir là où le système agraire et alimentaire conventionnel actuel a échoué, à savoir nourrir l'humanité dans son ensemble tout en préservant les écosystèmes ?

2.

La relocalisation, kesako ?

La relocalisation constitue un mouvement temporel et spatial du global vers le local. Bien qu'utilisé couramment, le terme « local » nécessite toutefois d'être explicité. Dans son sens large, le terme « local » désigne un espace restreint par rapport à un ensemble plus vaste.³ Cette notion est donc fondamentalement relative.

Concernant les systèmes⁴ agraires et alimentaires, l'ensemble large porte sur les échanges commerciaux mondiaux et les marchés internationaux. Ceux-ci se caractérisent par de longues chaînes d'approvisionnement, c'est-à-dire des aliments qui ont parcouru des milliers de kilomètres, sont passés entre les mains de nombreux intermédiaires (grossistes, centrales d'achat ou centrales de distribution), le plus souvent transformés, impliquant un nombre réduit de cultures, souvent industrielles, généralement commercialisés à travers des supermarchés.⁵ A partir de ce descriptif, plusieurs indicateurs peuvent être dégagés pour définir un espace local dans l'ensemble large des systèmes agraires et alimentaires, tels que la distance parcourue par les denrées alimentaires, le nombre d'intermédiaires, l'agrodiversité et la manière dont les aliments sont cultivés et transformés. Appliqués aux systèmes agraires et alimentaires locaux, ceux-ci prennent la forme de distances courtes, d'un nombre d'in-

CIRCUITS LONGS VS CIRCUITS COURTS	
 Produits ayant parcouru de longues distances	 Produits ayant parcouru de courtes distances
 Nombreux intermédiaires (grossistes, centrales d'achat ou centrales de distribution)	 Maximum UN intermédiaire (vente directe, coopératives agricoles, restauration à la ferme, etc.)
 Nombre réduit de cultures (blé, palmier à huile, maïs, soja)	 Forte agrobiodiversité (différentes cultures et différentes variétés cultivées)
 Produits destinés à l'exportation	 Produits destinés à la consommation locale
 Forte transformation des aliments (lait en poudre, margarines végétales, produits surgelés, etc.)	 Faible transformation (fruits, légumes, œufs, miel, produits laitiers et viande)

termédiaires réduit⁶, d'une forte agrobiodiversité et d'une production durable. Ces indicateurs restent toutefois relatifs. En effet, aucune distance n'a été fixée au niveau de la scène internationale comme indicateur de proximité. Celle-ci est définie par chaque pays.⁷ Par exemple, aux États-Unis, un produit alimentaire est qualifié de « local » s'il a été produit à moins de 400 miles (environ 644 km) de là où il est commercialisé.⁸ Au Canada, cette distance est de 50 km de la province ou du territoire d'origine ou si le produit est vendu dans la même province ou

territoire où il est produit.⁹ Au sein de l'Union européenne, aucune distance de la sorte n'a été fixée.

Ce qui est à retenir ici, c'est que le terme de « relocalisation » implique un passage de l'échelle globale à l'échelle locale. La relocalisation n'implique donc pas un quelconque « retour en arrière ». En effet, bien que les marchés locaux sont des lieux d'échange ancrés dans l'histoire de l'agriculture et des régions, la relocalisation des systèmes agraires et alimentaires n'est pas la réplique à

l'identique d'un système passé, car tout a changé : l'environnement, les infrastructures, les personnes, la culture, l'économie, etc. Ainsi, la relocalisation ne constitue pas la reproduction d'anciens systèmes, mais un mouvement de réappropriation des systèmes agraires et alimentaires par et à travers l'espace. Cette réappropriation constitue le cœur de ce paradigme.

Les différents concepts

Le paradigme de la relocalisation des systèmes agraires et alimentaires est composé de plusieurs courants. Le premier porte sur les **circuits alimentaires** et se concentre sur l'aspect commercial des systèmes agraires et alimentaires. Le second est celui des **systèmes agroalimentaires** : il prend en compte la manière dont les denrées agraires sont produites et transformées, selon les dimensions environnementales, culturelles, politiques et sociales.

LES CIRCUITS ALIMENTAIRES

Dans le courant sur les circuits alimentaires, on retrouve premièrement le concept de « circuit court », majoritairement utilisé par les institutions publiques dans l'élaboration de leurs politiques, telles que l'Union européenne¹⁰ et la Région wallonne. Les circuits courts sont définis par ces institutions comme « un mode de commercialisation de produits agricoles et horticoles, bruts ou transformés, dans lequel au maximum un intermédiaire intervient entre le producteur et le consommateur ». ¹¹ Selon cette définition, un circuit court peut ne pas être local, car il peut potentiellement avoir parcouru de longues distances. Cependant, les termes « marchés locaux », qui sont généralement mobilisés aux côtés de l'expression circuits courts dans les écrits de ces institutions, n'y sont pas définis. Il est donc postulé ici qu'il s'agit de points de vente directe de productions locales pour souligner la proximité géographique et sociale de ces circuits.

Afin de prendre en compte, non seulement le nombre réduit d'intermédiaires, mais aussi la proximité géographique et sociale qui caractérise la commercialisation directe des produits alimentaires, le concept de « circuits courts de proximité » a été développé.¹² Ce concept est défini comme « un circuit d'approvisionnement impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs ». ¹³ La notion de proximité a pour inconvénient d'être relative. Le sens qui lui est attribué peut donc varier selon les personnes qui l'utilisent et leur intention. ¹⁴ En effet, le qualificatif « proximité » renvoie à la distance spatiale et aux relations entre les différentes parties prenantes du circuit d'approvisionnement. Dimensions pour lesquelles il n'existe pas d'indicateur ou de définition officielle.

Concrètement, les circuits courts et de proximité peuvent prendre la forme d'associations ou de coopératives de producteurs, de collectivités (hôpi-

coles pour une durée renouvelable. Tandis qu'à travers les commerces, les marchés ou les magasins à la ferme, les achats se font sur base des prix courants et peuvent être ponctuels. Il est à noter que l'engouement pour la consommation des produits locaux a poussé les supermarchés et les grands détaillants – considérés comme des chaînes d'approvisionnement conventionnelles – à s'approvisionner également localement.¹⁶

LES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES

Dans le courant des systèmes agraires et alimentaires, on retrouve le concept de « systèmes agroalimentaires localisés » (SYAL). Celui-ci a émergé il y a plus d'une dizaine d'années et recouvrait principalement les modalités des circuits courts et de proximité, à savoir qu'il se concentrait principalement sur la commercialisation des productions à une échelle locale.¹⁷ Plus récemment, le concept de « systèmes alimentaires territorialisés » (SAT) a émergé et est venu le remplacer. Ce dernier s'inspire fortement des SYAL, mais cherche à dépasser son angle

L'engouement de la consommation des produits locaux a poussé les supermarchés à s'approvisionner également localement.

taux, maisons de soins et de repos, écoles, cantines d'entreprises...), de groupements d'achats communs et de paniers de légumes, de magasins de proximité, de marchés, de restaurants ou de ventes à la ferme.¹⁵ Ces différents canaux impliquent généralement des interactions en face-à-face entre consommation et production, avec des degrés d'engagement différents du côté de la consommation. Par exemple, les groupements d'achats communs, les collectivités et les restaurants peuvent s'engager et garantir leur achat pour un montant convenu auprès des structures agri-

purement économique. Les SAT sont pensés comme « des cadres opérationnels pour penser la gouvernance alimentaire afin de mettre en place des systèmes de productions agricoles durables et une alimentation choisie par et pour toutes et tous ». ¹⁸ Plus concrètement, un SAT constitue un « ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale » qui recouvrent « des initiatives innovantes généralement issues des

producteurs, des consommateurs et des mouvements associatifs, accompagnées, voire encouragées par des démarches de politiques publiques.¹⁹ Les modalités pratiques des SAT sont donc les mêmes que celles des circuits courts de proximité, mais en recouvrant les démarches participatives, leur spectre est plus restreint. Le modèle de « ceinture alimentaire » en constitue un exemple. Une ceinture alimentaire consiste en la mise en place d'un réseau de production, de distribution et de vente afin que les personnes se trouvant dans un même espace consomment les produits issus de cet espace. Cet espace peut constituer une « ceinture » entourant une ville ou un « bassin de vie ».²⁰

Bien que le concept de SAT adopte une démarche plus holistique que celui du circuit court de proximité, il est en même temps plus flou. En effet, la durabilité d'une filière agroalimentaire tout comme la souveraineté alimentaire sont des concepts difficiles à traduire concrètement, à appréhender et à évaluer. C'est sans doute pourquoi le concept de circuit court de proximité est davantage utilisé au sein des administrations étatiques et autres institutions de gouvernance, tandis que le concept de « système alimentaire territorialisé » (SAT) est davantage employé par le courant académique et de la société civile qui défend la souveraineté alimentaire.

Le local ou le territoire ?

Le concept de système alimentaire territorialisé (SAT) recourt à la notion de « territoire » plutôt qu'à celle d'échelle locale.²¹ Se pose alors la question des caractéristiques communes et différenciées de ces concepts : un territoire peut-il être défini comme local ? Est-ce qu'une production locale s'inscrit dans un territoire ?

À partir de la littérature, il apparaît que le territoire peut être appréhendé à partir de plusieurs prismes. Un premier, matérialiste, porte sur l'aire géographique sur laquelle se trouve un groupe humain qui dépend des res-

sources de ce territoire. Un second, politique, qualifie l'aire géographique sur laquelle vit un groupe humain politiquement organisé. Celle-ci ne se réduit pas à l'État-nation, mais porte sur tout espace de gouvernance qui contrôle l'espace matériel d'existence d'un groupe d'individus. Troisièmement, le territoire peut être abordé à partir de la dimension culturelle des groupes sociaux, telle que la question identitaire, - ethnique, nationale, ou encore religieuse.²² Enfin, le territoire peut être étudié à partir des interactions sociales entre « individus situés et localisés ».²³

Cette littérature fait apparaître que chaque dimension du territoire constitue une construction sociale. Elles sont donc toutes subjectives et ne coïncident pas systématiquement les unes avec les autres. En effet, les paysages évoluent dans le temps, mus par les forces naturelles et humaines. Les espaces de gouvernance et culturels changent également au gré de l'histoire humaine. Bien qu'à l'échelle de notre vie humaine nous puissions ressentir l'immutabilité d'un territoire, chaque territoire constitue bien le fruit d'une construction culturelle, politique et sociale continue, qui n'est figée ni dans le temps ni dans l'espace. Un territoire est donc avant tout un symbole qui se définit, en même temps qu'il se redéfinit. Un territoire se produit en même temps qu'il se reproduit. Et bien qu'on puisse chercher à le reproduire à l'identique, les sciences sociales montrent que chaque reproduction ne correspond jamais à l'original.²⁴

UNE NOTION PLURIDISCIPLINAIRE

Le territoire peut être étudié en silo, à partir de différentes disciplines et perspectives, mais il peut également être analysé comme un système. La notion de territoire devient alors pluridisciplinaire, située au croisement de la géographie, de la sociologie, des sciences politiques et sociales.²⁵ Moine a d'ailleurs défini le territoire comme « un système complexe dont la dynamique résulte de boucles de rétroaction qui lient un ensemble d'acteurs et l'espace géographique

qu'ils utilisent, aménagent et gèrent en fonction de leurs représentations, passées, présentes et projetées ».²⁶ Selon sa définition, le système est défini par quatre sous-systèmes : (1) l'espace géographique qui contient à la fois l'espace naturel (climat, topographie, hydrographie, faune et flore) et l'ensemble des constructions humaines (limites, habitat, activités et réseaux) ; (2) les humains organisés ou non, dont leur occupation peut prendre la forme de l'utilisation, de l'aménagement et de la gestion ; (3) les représentations (imaginaires et valeurs) individuelles et collectives qui guident les actions humaines ; (4) celles-ci sont ancrées dans des processus de temps court à long, lors desquels se déroulent des interactions entre les humains et leur environnement.²⁷ Concrètement, le territoire concerne les populations localisées, ses activités, ses services, ses logements, ses réseaux, le tout utilisé, aménagé et géré par une multitude d'acteurs en fonction de leurs représentations.²⁸

À partir de cette littérature, il apparaît que le concept du local met l'accent sur la proximité géographique et sociale entre l'origine d'un produit et sa consommation, alors que le concept de territoire constitue un système complexe prenant en compte les interactions entre les (groupes) individus, leurs représentations et leur environnement global. La relation production-consommation n'est donc pas au centre du concept de territoire, mais n'en constitue qu'un élément parmi d'autres. Ainsi, ces deux expressions ne sont pas considérées comme des synonymes et ne sont pas interchangeable. Elles constituent chacune un angle intrinsèque d'analyse. Si le territoire n'est pas forcément local, le local, par contre, s'inscrit dans les territoires. Sur base de cette distinction, les expressions « systèmes agraires et alimentaires locaux » ou « systèmes agraires et alimentaires territoriaux » seront mobilisées dans ce numéro selon leur sens respectif et non comme des synonymes.

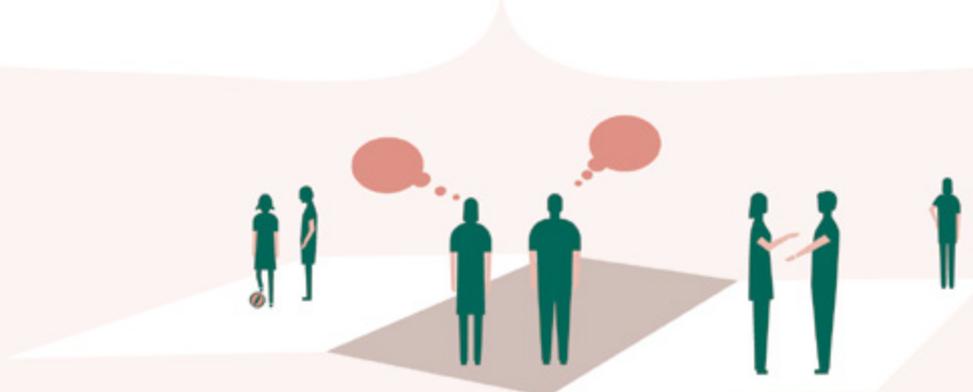
UN TERRITOIRE C'EST ...



▷ 4



Un espace temporel



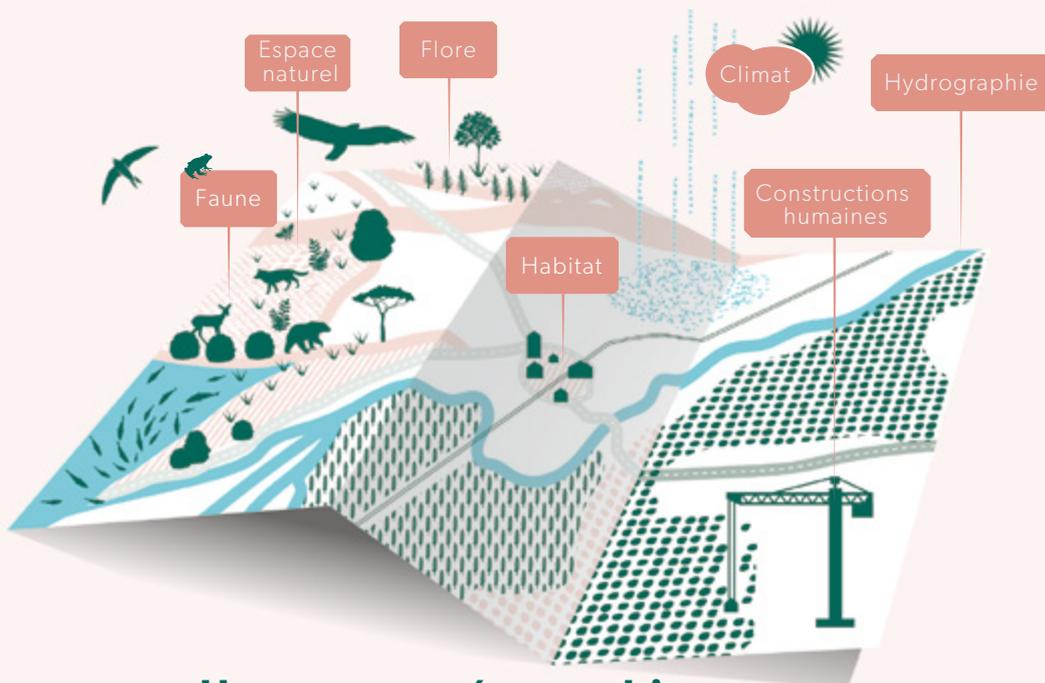
▷ 3

Des imaginaires et valeurs collectives



▷ 2

Des sociétés humaines organisées sur un certain espace géographique



▷ 1

Un espace géographique

3.

Soutiens et obstacles à la relocalisation

Au cours de la dernière décennie, les gouvernements des pays et régions à hauts revenus, tels que le Canada²⁹, les États-Unis³⁰ et l'Union européenne³¹ ont activement promu les circuits alimentaires courts et de proximité. Le dernier plan stratégique wallon³² s'inscrit dans cette lignée et s'est fixé pour objectifs :

- 1** Soutenir l'agriculture familiale à taille humaine,
- 2** Garantir le revenu des agricultrices et des agriculteurs,
- 3** Soutenir équitablement les différents types d'agriculture pour qu'ils soient complémentaires par rapport aux besoins du marché,
- 4** Veiller à sauvegarder et à promouvoir l'autonomie alimentaire,
- 5** Renforcer et relocaliser la plus-value des productions, notamment par la transformation de la production,
- 6** Favoriser la reprise des exploitations par la nouvelle génération,
- 7** Assurer une transition vers une agriculture plus durable.³³

Ces principes soutiennent la relocalisation durable des chaînes d'approvisionnement alimentaire.

Le soutien à la relocalisation des systèmes agraires et alimentaires des pays à hauts revenus est non seulement présent dans leur politique interne mais également dans leur politique étrangère. Par exemple, la Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire belge recommande de donner la priorité au renforcement de systèmes alimentaires locaux, diversifiés et résilients.³⁴ Cette position est en partie partagée par la FAO³⁵ qui encourage « activement la consommation d'aliments, en particulier s'ils sont disponibles localement, contribuant à un régime alimentaire diversifié et équilibré, comme étant le meilleur moyen d'éviter les carences en micronutriments et d'autres formes de malnutrition, en particulier chez les groupes vulnérables ».³⁶

Parallèlement à l'appui d'institutions publiques dans les pays à hauts revenus, la relocalisation des systèmes agraires et alimentaires a également le vent en poupe auprès du grand public dans ces pays. Selon une étude française, il y a 60 ans, l'offre créait en grande partie la demande, et le prix bas était le moteur essentiel d'achat. Mais aujourd'hui, la consommation serait davantage guidée par des choix personnels correspondant à des modes de vie, des préoccupations personnelles et des visions de société, même si des contraintes continuent de peser sur ces choix (temps, argent, localisation). Une vision de société se distingue parmi les autres, celle de l'écologie. Celle-ci s'est développée au sein du grand public depuis 50 ans et a généré de nouveaux comportements, ainsi que de nouvelles exigences vis-à-vis de

la distribution et de la production. Le « retour au territoire » est une valeur qui s'est répandue, valorisant la production locale, de proximité et les circuits courts.³⁷

RELOCALISATION ET MOUVEMENTS PAYSANS

Au niveau de la société civile, la valorisation des systèmes agraires et alimentaires locaux est allée de pair avec une valorisation de l'image paysanne.³⁸ Selon Mendras, au début du 20^e siècle, le milieu paysan européen était marginalisé et dominé d'un point de vue économique, politique et idéologique par la société industrialisée et urbanisée. Les personnes vivant en ville percevaient la paysannerie comme ignorante, leur rapport à la nature étant décrit comme archaïque et irrationnel.³⁹ Avec la colonisation, ce phénomène de « paysannisation » d'une partie de la population s'est répandu dans d'autres régions du monde. Les populations, nommées « indigènes » à cette époque, pratiquant une activité agropastorale étaient alors qualifiées de « paysannes ». Une terminologie qui n'a pas disparu avec les indépendances.⁴⁰

Il apparaît que l'opposition « monde paysan » vs « agriculture de rente » constitue une construction historique découlant d'un certain rapport de pouvoir.⁴¹ Cependant, le sens attribué à ces termes a évolué, faisant l'objet d'une réappropriation par les mouvements paysans. Alors que le terme « paysan » était autrefois utilisé de manière péjorative par l'élite urbaine, les grands propriétaires fonciers et l'administration coloniale, actuellement ce terme est utilisé par des mouvements paysans⁴² comme revendicateur d'une identité et de droits politiques. Cette réappropriation prit place autant en Europe que



Le premier pilier de la PAC favorise l'intensification de la production.

dans le reste du monde.⁴³ Il est à noter que ces mouvements et ces organisations paysannes sont soutenues par d'autres organisations de la société civile, telles que des ONG.

Les obstacles

Malgré la valorisation de l'agriculture paysanne et l'engouement autour des circuits courts et de proximité dans les pays à revenus élevés, les systèmes agraires et alimentaires locaux y restent marginaux et les longues chaînes d'approvisionnement prédominent. En effet, de 2007 à 2016,

seulement 15% des fermes européennes écoulent leurs produits via de la vente directe.⁴⁴ Et pour cause : les obstacles à leur développement sont nombreux et de nature diverse et variée. Ils vont des structures politiques à l'organisation des marchés agraires en passant par des barrières culturelles ou idéologiques.⁴⁵ Les institutions publiques doivent faire face à deux siècles d'industrialisation et de mondialisation qui ont petit à petit détruit les systèmes agraires et alimentaires locaux. Les relocaliser nécessite donc d'identifier les mécanismes qui leur font obstacle et les détruisent.

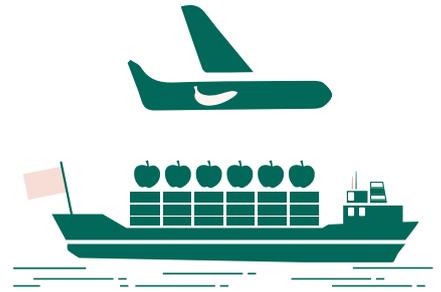
Concrètement, on retrouve comme obstacle le premier pilier de la politique agricole commune de l'Union européenne (PAC). Celui-ci consiste en une aide directe au revenu par hectare, incitant à l'agrandissement et favorisant l'intensification de la production. Pour exemple, en Belgique, 27% des plus grandes fermes reçoivent 65% du budget belge du premier pilier de la PAC. Or, ce premier pilier capte 75% du budget total de la PAC.⁴⁶ En second figurent les politiques commerciales axées sur l'exportation et des traités de libre-échange.⁴⁷ Un troisième obstacle se trouve au niveau de l'enseignement



POLITIQUE AGRICOLE FAVORISANT L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET D'EXPORTATION



PLACE HÉGÉMONIQUE DE L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



MARCHÉS ET INFRASTRUCTURES CONÇUES POUR L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET LES CIRCUITS LONGS

moyen et supérieur⁴⁸ et des programmes de recherche, car l'agriculture industrielle et les circuits longs d'exportation y prédominent. Cette place hégémonique implique in fine la disparition des connaissances et des techniques relatives aux agricultures de petites échelles et paysannes, mais aussi un manque de ressources pour développer des connaissances et des techniques innovantes.⁴⁹

LA RELOCALISATION FAIT FACE À DE NOMBREUX PRÉJUGÉS

Parallèlement à un environnement pro agriculture industrielle, la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation fait face à de nombreux préjugés qui associent ce mouvement à un retour en arrière dans les pays à hauts revenus, et au « sous-développement » dans les pays à faibles revenus. La relocalisation est perçue dans un certain imaginaire collectif comme incapable de répondre aux enjeux sociétaux actuels, la modernisation agricole lui étant préférée. Ensuite, des problèmes concrets se posent, tels que la difficulté d'accéder à la terre et au crédit pour les personnes voulant lancer une activité agricole.⁵⁰ En Belgique, la difficulté d'accès à la terre est surtout liée à son prix très élevé. Par exemple, en Région wallonne, en 2022, un hectare de zone

agricole coûtait en moyenne près de 35.000 euros, alors qu'en 2020, ce même hectare coûtait 30.000 euros, avec une forte fluctuation entre les régions.⁵¹ Cette inflation va de pair avec la concentration des terres agricoles aux mains des grands propriétaires terriens, et la disparition des agricultures de petite échelle. Il est à noter qu'elle n'est pas la seule responsable de ce phénomène de concentration foncière, l'industrialisation de l'agriculture ayant un poids prépondérant. Concrètement, en Belgique, entre 1980 et 2019, la taille des fermes a triplé, et le secteur agricole a perdu 68 % de ses exploitations.⁵² Ce phénomène dépasse la Belgique puisque, en 150 ans, l'activité agricole dans la population active des pays à hauts revenus est passée de 60 % à 3 %.⁵³ Il est à noter que, même dans les pays les moins industrialisés, l'accès à la terre est difficile, mais pour d'autres raisons, telles que l'accaparement de terres par l'État, de grandes entreprises, des élites urbaines comme locales, ou encore l'héritage patrilinéaire.⁵⁴ Enfin, il apparaît que l'agriculture paysanne et l'agriculture de petite échelle destinée aux marchés locaux impliquent généralement une diversification des produits agricoles au sein même de l'exploitation agricole. Or, les infrastructures de transformation

TROIS OBSTACLES MAJEURS À LA RELOCALISATION DES SYSTÈMES AGRAIRES ET ALIMENTAIRES :

- [Politique agricole favorisant l'agriculture industrielle et d'exportation
- [Place hégémonique de l'agriculture industrielle dans l'enseignement et la recherche scientifique
- [Marchés et infrastructures conçus pour l'agriculture industrielle et les circuits longs

conventionnelles ne sont pas aptes à transformer des productions en quantités plus réduites et diversifiées. En effet, l'agriculture industrielle repose sur la spécialisation des territoires, des filières et des produits, le plus souvent dans une logique d'exportation et d'échanges standardisés sur les marchés mondiaux.⁵⁵

4.

Vents contraires et favorables à la relocalisation

Bien que la relocalisation des systèmes agraires et alimentaires soit présentée par ses adeptes comme la solution pour une sécurité alimentaire globale et durable, la littérature montre les limites d'une telle idée.⁵⁶ La première limite réside dans le fait qu'étudier les effets de la relocalisation constitue une tâche périlleuse. En effet, les systèmes agraires et alimentaires locaux regroupent une myriade de déclinaisons différentes aux implications et effets différents qui ne peuvent être agrégés. Ensuite, l'évaluation des systèmes agraires et alimentaires locaux nécessite de définir des notions et des indicateurs communs. Et comme nous l'avons vu plus haut, ce n'est actuellement pas le cas.

Malgré cela, des études portant sur l'ensemble des effets de la relocalisation des systèmes agraires et alimentaires existent, mais elles sont peu nombreuses et surtout réalisées dans les pays à hauts revenus. Ainsi, la discussion sur la relocalisation existe, mais est pour le moment fortement concentrée dans certaines régions du monde.

La souveraineté alimentaire a permis de fédérer un mouvement social qui met en avant la dignité paysanne.

Les postulats de la relocalisation des systèmes alimentaires

Pour rappel, la mise en place de systèmes agraires et alimentaires locaux, dont les circuits courts et de proximité, a pour objectif de répondre aux enjeux auxquels le système conventionnel, prédominant sur la scène internationale, n'a pas su répondre, à savoir nourrir l'ensemble de l'humanité tout en préservant les écosystèmes. Afin d'atteindre cet objectif global, plusieurs postulats interdépendants ont été identifiés au sein du courant sur la relocalisation des systèmes agraires et alimentaires. Un premier concerne la qualité des denrées agricoles vendues en circuits courts et de proximité. Ceux-ci seraient plus sains et nutritifs que ceux issus des filières longues. Deuxièmement, les circuits courts et de proximité renforceraient le tissu social sur base de la valorisation des agricultrices et des agriculteurs au sein de leur territoire et de la construction de liens de confiance avec les personnes achetant leurs produits. Troisièmement, le prix des produits vendus en circuits courts et de proximité serait plus juste que dans les circuits longs. Quatrièmement, les circuits courts et de proximité seraient intrinsèquement durables, d'une part par la réduction du nombre d'intermédiaires et des distances parcourues par les produits, et d'autre part par la production d'aliments biologiques et diversifiés.

Cette combinaison permettrait la diminution des externalités négatives, telles que le suremballage, les GES, la

pollution de l'air, de l'eau et des sols. Enfin, l'agriculture biologique permettrait une certaine résilience des systèmes agraires et alimentaires vis-à-vis des marchés internationaux. En effet, l'abstention d'usage de fertilisants et de pesticides de synthèse au profit d'intrants organiques, de préférence produits localement, permettrait de s'autonomiser des fluctuations des prix du pétrole sur les marchés internationaux.⁵⁷

POSTULATS :

- [Les produits vendus à travers les circuits courts et de proximité sont plus sains et nutritifs que les produits vendus en circuits longs
- [Les circuits courts et de proximité renforcent les liens sociaux
- [Le prix des produits vendus en circuits courts et de proximité est plus juste que dans les circuits longs
- [Les circuits courts et de proximité sont plus durables que les circuits longs
- [Les circuits courts et de proximité permettent la résilience vis-à-vis des crises internationales

Des aliments plus sains et nutritifs ?

Il existe une idée dans l’imaginaire collectif européen selon laquelle les produits d’origine locale seraient de meilleure qualité.⁵⁸ Cette idée prend racine dans les crises sanitaires dans le secteur de l’agroalimentaire survenues en Europe au cours des cinquante dernières années. Celles-ci ont engendré une crise de confiance envers le système agricole et alimentaire conventionnel. Cette dernière fut accompagnée d’une remise en question de la manière de consommer et de produire, appuyée par une certaine éthique environnementale.⁵⁹ Une catégorie de la population en recherche de transparence s’est alors tournée vers une production agroalimentaire locale. Les aliments les plus recherchés dans les circuits courts et de proximité sont les « produits frais », c’est-à-dire les produits non transformés comme les fruits et les légumes, mais aussi des produits peu transformés comme la viande et les produits laitiers.⁶⁰

LES FACTEURS QUI INFLUENCENT LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE

Concernant la qualité des produits frais, une autre idée circule selon laquelle les produits d’origine locale auraient une meilleure qualité nutritionnelle. Certaines études montrent la nécessité de remettre cette idée en perspective. Selon celles-ci, la qualité nutritionnelle des aliments dépendrait surtout du temps écoulé entre la récolte et le moment de la consommation, et du type de traitement auquel les aliments sont exposés.⁶¹ Les caractéristiques de la chaîne d’approvisionnement seraient plus importantes à prendre en compte pour déterminer la qualité des aliments que la distance entre le lieu de production et de consommation. Ensuite, ces études soulèvent que les produits agroalimentaires importés doivent se conformer à des exigences strictes en matière de sécurité alimentaire et de qualité, en particulier dans l’UE. Or, ces normes sont moins présentes dans les circuits courts et de



proximité où la sécurité et la qualité des aliments reposent davantage sur la confiance entre les producteurs et les consommateurs.⁶² Toutefois, dans ces études, rien n’est dit sur le lien entre la qualité nutritionnelle et le niveau de maturité des produits récoltés. Car dans les circuits courts et de proximité, les fruits et les légumes peuvent être récoltés à maturité, cela n’est pas le cas en circuit long où ils sont cueillis bien avant leur pleine maturation. Ces études soulignent la nécessité de faire preuve de discernement dans la consommation des produits locaux. Ceux-ci ne sont pas intrinsèquement plus sains que les produits des circuits longs. Pour garantir la qualité sanitaire et nutritive des aliments, une attention doit être portée à l’abstention de traitements à base d’intrants de synthèse, à l’environnement de production, de transformation et de conservation, qui eux aussi doivent être sains.

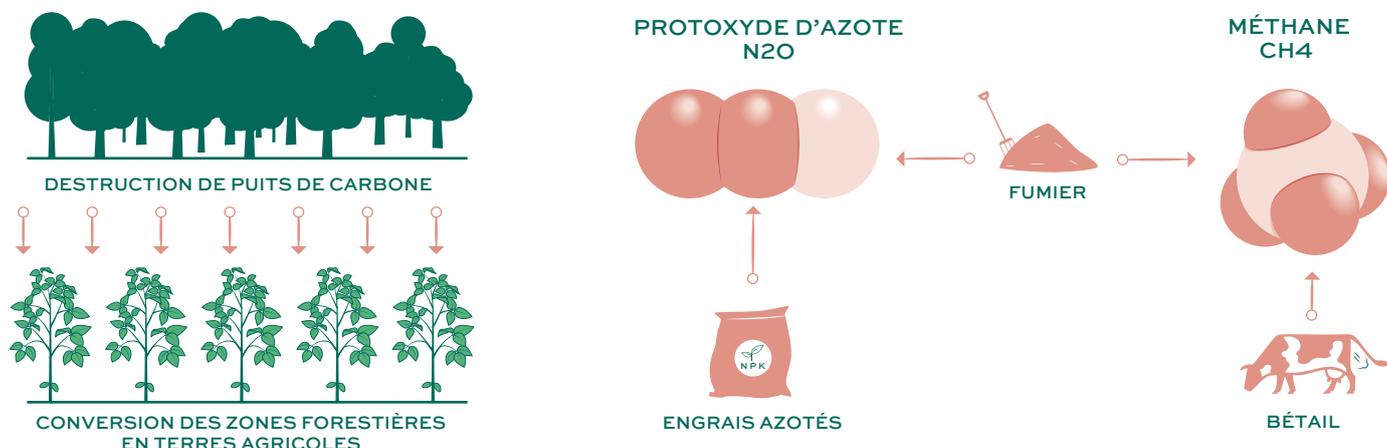
Malgré ces contre-arguments, d’autres recherches mettent en évidence une corrélation positive entre les points de vente d’aliments locaux et la santé des personnes qui les consomment. Ces études font apparaître que les personnes qui achètent des pro-

duits locaux ont de bonnes habitudes alimentaires. Elles consomment généralement des légumes quotidiennement, mangent peu de repas en dehors de leur domicile et consomment peu d’aliments transformés. Et, ces personnes sont à la recherche de produits frais, sains et écologiques.⁶³ Ainsi, les produits locaux ne seraient pas fondamentalement plus sains et nutritifs, mais la demande de produits locaux va de pair avec celle de produits sains et nutritifs.

Des liens sociaux renforcés ?

Parallèlement à la motivation basée sur la consommation de produits sains, la proximité entre les agricultrices, les agriculteurs, les consommatrices et les consommateurs est recherchée, tant du côté du grand public que du côté des fermes. La recherche de cette connexion porte non seulement sur le contenu de son assiette, mais aussi de son environnement, social et alimentaire, c’est-à-dire de son territoire.⁶⁴ Les points de vente directe permettent de renouer avec le lieu et les personnes qui produisent. Lorsque la rencontre avec

GAZ À EFFETS DE SERRE ÉMIS PAR L'AGRICULTURE



les agricultrices et les agriculteurs ne peut se produire physiquement et régulièrement comme sur un marché, des substituts sont trouvés: visites d'exploitations, feuillets dans les paniers, réunions festives.⁶⁵

Les éléments qui encouragent les agricultrices et les agriculteurs à prendre part aux circuits courts et de proximité sont la reconnaissance et le respect des consommateurs et des consommatrices. Les personnes qui prennent part aux circuits courts, tels que les agricultrices et les petites fermes, sont en fait les moins visibles dans le système conventionnel.⁶⁶ En plus de « retrouver la fierté de leur métier », d'autres éléments motivent les agricultrices et les agriculteurs à créer du lien avec les consommatrices et les consommateurs, tels que permettre l'accès à une alimentation saine et de qualité et créer une connexion avec la nature à travers leurs produits agricoles. Enfin, la proximité sociale est également une plus-value pour les fermes car elle leur permet d'intégrer les retours de leur clientèle à différents niveaux, dont celui des pratiques de production.⁶⁷

Une production écologique ?

Un troisième postulat porte sur la durabilité intrinsèque des circuits courts de proximité, par la réduction du nombre d'intermédiaires et des distances parcourues par les produits d'une part, et par la production d'aliments biologiques et diversifiés d'autre part. Cette combinaison permettrait la diminution des externalités négatives, telles que le suremballage, les GES, la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

CIRCUITS LONGS VS CIRCUITS COURTS

L'agriculture⁶⁸ a en effet une responsabilité importante dans le changement climatique et la destruction de nos écosystèmes. Alors que plus de 70% des terres émergées ont déjà été transformées et que jusqu'à 40% d'entre elles sont dégradées, l'agriculture occupe environ 38% de la surface terrestre⁶⁹ et est responsable de 80% de la déforestation.⁷⁰ La conversion de zones forestières en terres agricoles ne détruit pas seule-

L'HUMAIN A TRANSFORMÉ



DES TERRES ÉMÉRGÉES

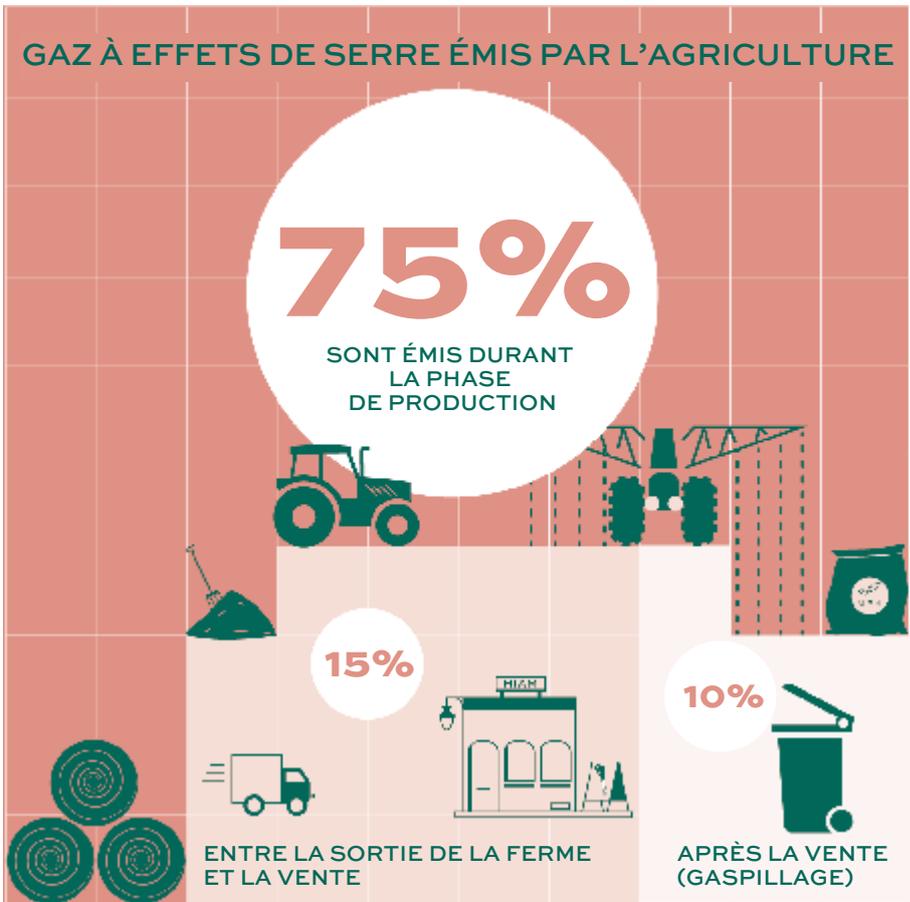


DES TERRES ÉMÉRGÉES SONT DÉGRADÉES

ment les écosystèmes mais contribue également au réchauffement climatique.⁷¹ A la destruction des puits de carbone s'ajoutent les GES liés à l'activité agricole elle-même, tels que le méthane et le protoxyde d'azote. Le méthane est un gaz émis essentiellement par les ruminants, mais aussi par certaines techniques de riziculture. Son pouvoir de réchauffement est 28 fois plus élevé que celui du CO₂ et serait responsable d'environ 20 % de l'accroissement de la température (+ 1°C observé au cours du siècle). Le protoxyde d'azote, quant à lui, est lié à l'utilisation d'engrais azotés, et est responsable de la dégradation des sols (disparition de la vie biologique et de la fertilité des sols) et de la pollution de l'eau.⁷² Ainsi, environ 75 % des GES sont émis durant la phase de production, et seulement 15 % entre la sortie de la ferme et la vente, et 10 % après la vente.⁷³

LA PART DES TRANSPORTS DANS LES GES

Contrairement à certaines idées reçues, dans les systèmes agraires et alimentaires, les transports produisent moins de GES que l'activité agricole elle-même. Théoriquement, raccourcir la distance d'approvisionnement ne modifierait que peu les émissions des GES. Sur cet aspect, les circuits courts et de proximité ne seraient pas significativement plus durables que les circuits longs. Et pour cause, la distribution au niveau mondial serait très bien organisée et efficace sur le plan des transports, contrairement aux circuits locaux et de proximité qui nécessitent de nombreux déplacements de la part du producteur mais aussi du consommateur.⁷⁴ Dans la pratique, un tiers de l'empreinte carbone de l'UE provient de ses importations.⁷⁵ Les transports y ont leur place. Augmenter les importations revient à augmenter l'empreinte carbone des transports. Cependant, la distance constitue une variable parmi d'autres et ne peut pas être étudiée isolément. En effet, l'import-export via des circuits longs va généralement de pair avec la pratique de monocultures de rente extensives (ex : cacao, café, coton, palmier à huile, soja, thé, etc.) en défaveur de

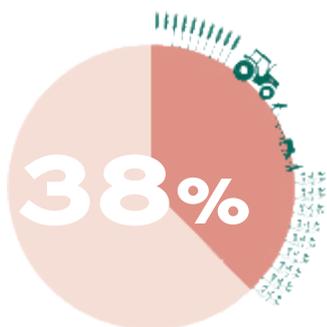


cultures vivrières diversifiées à destination des communautés locales.

En Europe, les cultures importées sont principalement destinées à l'alimentation du bétail, à la production d'agro-carburant et aux produits de luxe (cacao, café, thé, etc.). Réduire ces importations permet non seulement de diminuer l'empreinte carbone des transports, mais aussi de réduire la pression agricole. L'empreinte carbone doit donc être appréhendée de manière systémique et non en silo, en étudiant les corrélations entre le type de circuit, de transport, d'agriculture et l'usage des cultures.⁷⁶ Une telle approche systémique existe déjà et a été conceptualisée sous le terme « agroécologie ».

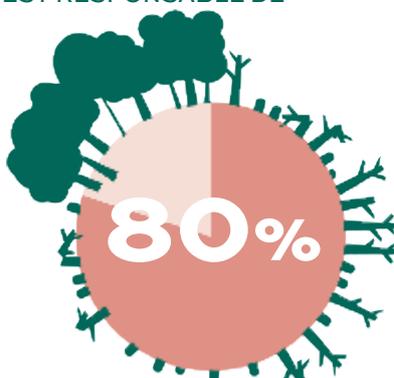
AGRICULTURE BIOLOGIQUE VS AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

Les différents types d'agriculture engendrent des effets différents sur l'environnement. Le modèle d'agriculture le plus destructeur est qualifié de « conventionnel ». Produit de la révolution industrielle, l'agriculture conventionnelle repose sur l'exploitation de grandes surfaces, généralement des monocultures, en recourant à l'usage de tracteurs, d'intrants phytosanitaires chimiques et de semences sélectionnées ex situ.⁷⁷ L'agriculture a une responsabilité importante dans le changement climatique et, en même temps, elle est la première victime de ce changement climatique. Les systèmes de production agricole sont confrontés à des événements météo-



DES TERRES ÉMERGÉES SONT UTILISÉES POUR L'AGRICULTURE

L'AGRICULTURE À ELLE SEULE EST RESPONSABLE DE



DE LA DÉFORESTATION



DES ALIMENTS PRODUITS DANS LE MONDE POUR LA CONSOMMATION HUMAINE EST PERDU OU GASPILLÉ

rologiques extrêmes plus fréquents et plus violents⁷⁸, et les personnes qui en souffrent le plus sont les personnes qui dépendent de l'agriculture pour vivre. Il convient de préciser que les personnes qui subissent le plus les conséquences du changement climatique sont généralement celles qui ne participent pas au modèle agricole industriel qui en est responsable, c'est-à-dire les personnes vivant de l'agriculture de petite échelle, à savoir 80% des agricultrices et des agriculteurs du monde. Ensuite, toutes les régions du monde ne sont pas affectées de la même manière par l'insécurité alimentaire et les aléas climatiques. En effet, en 2022, les zones les plus touchées étaient l'Asie de l'Ouest, les Caraïbes et les sous-régions d'Afrique.⁷⁹ Le mouvement de relocalisation des systèmes agricoles et alimentaires constitue une réaction face aux dégradations écologiques provoquées par le système agricole et alimentaire conventionnel.⁸⁰

Bien que les productions agricoles de circuit court de proximité ne soient pas systématiquement biologiques, les études montrent que les systèmes agraires et alimentaires locaux sont favorables aux pratiques agricoles biologiques.⁸¹ Tout d'abord, car la vente de produits bio en circuits courts de proximité constitue le canal le plus

rémunérateur pour le maraichage de petite et moyenne surface. Ensuite, car le circuit court et de proximité est particulièrement adéquat pour les produits frais, de par leur nature périssable.⁸² Enfin, car comme nous l'avons vu plus haut, la demande de produits locaux porte majoritairement sur des produits sains et écologiques.

La relocalisation des systèmes agraires et alimentaires constitue également un espoir dans le domaine de la réduction des déchets. En effet, selon la FAO, près d'un tiers des aliments produits dans le monde pour la consommation humaine est perdu ou gaspillé.⁸³ La réduction de l'empreinte écologique des systèmes alimentaires passe par la lutte contre le gaspillage alimentaire.⁸⁴ Or, la vente directe ne nécessite pas le calibrage des denrées agricoles et les emballages utilisés dans la grande distribution. Ensuite, la réservation de paniers de légumes auprès des maraichers permet d'éviter la surproduction. Enfin, car les denrées abimées sont généralement proposées à la vente à prix réduit.⁸⁵ Les circuits courts et de proximité sont donc dotés de dispositifs prévenant le gaspillage, contrairement aux circuits longs.

Un prix juste ?

Tandis que la révolution industrielle a engendré la mécanisation de l'agriculture, l'émergence des sciences modernes a entraîné le développement d'engrais synthétiques et de semences sélectionnées ex situ⁸⁶. La combinaison de ces événements constitue la dernière révolution agricole, ayant permis une augmentation de la productivité agricole sans précédent. Malheureusement, celle-ci est allée de pair avec une montée des inégalités, par la primauté de la rémunération du capital sur le travail. En conséquence, la surface des fermes a fortement augmenté tandis que leur nombre n'a cessé de diminuer.⁸⁷ Ensuite, la hausse de la productivité est allée de pair avec la diminution des prix des denrées alimentaires et du budget du ménage consacré à l'alimentation. Une des aspirations de la relocalisation est d'enrayer ce phénomène en soutenant les petites fermes face aux géants industriels. L'idée est qu'au travers de la relocalisation, les personnes produisant et transformant les denrées alimentaires puissent accéder à un revenu équitable leur permettant de couvrir leurs frais de production, de réaliser des investissements et de se rémunérer dignement.⁸⁸



LE CAS DU MARAICHAGE WALLON

À partir du cas du maraichage belge, Dumont⁸⁹ montre que la distinction entre agriculture industrielle et agriculture de petite échelle n'est pas binaire, mais constitue un continuum.⁹⁰ Lors de sa recherche, l'auteure a identifié quatre orientations techniques différentes, à savoir :

- 1> le maraichage sur petites surfaces (MPS),
- 2> sur moyennes surfaces (MMS),
- 3> sur grandes surfaces (MGS) et
- 4> la production de grande culture (PGC).⁹¹

La culture de petites et moyennes surfaces est généralement le fait de nouvelles installations agricoles, tandis que les installations en système MGS et PGC, tant en agriculture biologique que conventionnelle, constituent le plus souvent des anciennes installations céréalières reconverties, totalement ou partiellement. L'agriculture biologique n'est donc pas le fait que des petites fermes, mais est réalisée par toutes les catégories de fermes. Il en va de même concernant la mécanisation qui se retrouve dans les quatre catégories, mais les installations varient selon les fermes.

*La distinction
entre agriculture
industrielle et
agriculture de
petite échelle
n'est pas binaire,
mais constitue un
continuum.*

Dans cette étude, l'autrice montre que les circuits courts et de proximité sont majoritairement préférés par les fermes pour écouler leur production, que ce soit pour les fermes de MPS ou PGC. La distribution est généralement réalisée en vente directe, à savoir une vente effectuée par l'agricultrice, l'agriculteur, ou une personne employée pour cette tâche. Elle peut prendre la forme de restauration à la ferme, magasins à la ferme, distributeurs automatiques placés sur la ferme, cueillette sur le champ, événements organisés par une ferme, marchés, paniers livrés à des points de dépôt ou à domicile, groupements d'achats, vente effectuée par une organisation de producteurs, vente effectuée par des entreprises de distribution, autres qu'agricoles, pour les particuliers. Bien que les canaux de vente utilisés par les fermes soient nombreux, il apparaît qu'elles se spécialisent généralement dans un canal, et que d'autres canaux sont mobilisés de manière marginale.

Cependant, selon cette étude, la vente directe ne permet pas d'assurer la durabilité économique de la ferme. La stratégie la plus utilisée par les fermes est de faire de l'achat-revente, généralement à partir de centrales d'achat, que ce soit en bio ou en conventionnel. Lorsque les fruits et légumes achetés sont produits à un coût inférieur au leur, l'achat-revente permet aux fermes de réaliser une marge bénéficiaire. De plus, cela leur permet d'avoir une offre diversifiée et suffisante tout au long de l'année. Il apparaît que ce dispositif est surtout utilisé en bio. Les fermes de moyennes surfaces en bio généreraient entre 50 et 85 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'achat-revente, contre seulement 20 % pour les autres types de maraîchage. Ensuite, la taille de la ferme semble jouer un rôle important dans la durabilité économique. Malgré le désir initial de certaines fermes de cultiver de petites surfaces pour recourir à peu voire pas d'outils motorisés, la plupart d'entre elles se sont agrandies, motorisées et ont eu recours à de l'achat-revente.⁹² Les circuits courts et de proximité wallons sont donc actuellement indissociables

des circuits longs et en dépendent pour survivre. C'est pourquoi, dans la plupart des points de vente, y compris en vente directe, on retrouve un mélange de produits issus des circuits courts et longs, d'origines étrangère et wallonne. Cet entremêlement se retrouve dans l'ensemble des pays à hauts revenus.⁹³

La vente directe ne permet pas d'assurer la durabilité économique de la ferme.

La rentabilité économique constitue donc une tâche difficile, tout comme la fixation d'un prix juste. Pour fixer leurs prix, la plupart des fermes maraîchères wallonnes se réfèrent aux prix du marché et non au départ de leurs coûts de production, quand il est connu. En effet, les fermes de petites et de moyennes surfaces en bio, ainsi que les fermes de petites surfaces en conventionnel ne connaissent généralement pas leurs coûts de production. La plupart d'entre elles considèrent que, non seulement, ce serait extrêmement coûteux en temps et en énergie d'essayer de les connaître, mais, qu'en outre, cela serait peu utile. Par contre, les fermes de moyennes surfaces en conventionnel ont une idée du coût de production de leurs principales cultures de rentes, tout comme les fermes en MGS et PGC.⁹⁴ Ainsi, les fermes de petites, moyennes et grandes surfaces en bio se basent sur les prix d'Interbio⁹⁵. Les productrices et producteurs prennent généralement une marge de 60 % à 80 % par rapport aux prix d'Interbio. La marge dépend de la qualité estimée du produit, de leur situation financière, des difficultés rencontrées lors de la production, etc. Quant aux fermes de petites et moyennes surfaces en conventionnel, elles se basent sur les prix des fermes voisines, des marchés et des magasins pour fixer leurs prix. Dans tous les cas, leurs prix sont moins éle-

vés qu'en bio. Quant aux fermes en MGS et PGC en conventionnel et en bio, elles se basent sur les prix des criées et des supermarchés auprès desquels est écoulé l'essentiel de leur production. Ainsi, quel que soit le circuit de commercialisation et le modèle agricole, les prix des fruits et des légumes restent fortement liés aux prix du marché.⁹⁶ Ce constat est également réalisé en France.⁹⁷

LES OBSTACLES AU PRIX JUSTE

Selon Dubuisson-Quellier et Le Velly, plusieurs facteurs poussent les fermes à fixer leurs prix en fonction du marché. Premièrement, cela constitue un gain de temps significatif dans la comptabilité des fermes, en comparaison aux calculs nécessaires des coûts de production. Ceci serait d'autant plus significatif pour les nouvelles installations et les conversions. Ensuite, pour les fermes engagées simultanément dans plusieurs types de circuits, il s'agit d'assurer une forme de « cohérence » dans leurs propres prix (ex : points de vente directe collectifs, marchés en plein air, vente à la ferme). Enfin, ce mécanisme de fixation de prix répondrait au souhait de ne pas proposer des prix irréalistes au vu des réalités de marché, de ne pas entrer en concurrence avec les fermes qui écoulent par les mêmes filières.⁹⁸ Cependant, certaines agricultrices et certains agriculteurs se sont mis ensemble pour réfléchir à la construction d'un prix juste et moins dépendant des fluctuations du marché. Malheureusement, ces réflexions auraient peu abouti jusqu'à présent.⁹⁹

Une autre difficulté dans la fixation du prix juste, en plus de l'angle mort sur les coûts de production, est le calcul des heures de travail. En effet, selon l'enquête réalisée par Dumont, les agricultrices et les agriculteurs ne tiendraient pas compte de leurs heures de travail. Une tendance à l'auto-exploitation a été observée, que ce soit en agriculture de petite ou de grande surface, en bio ou en conventionnel.¹⁰⁰ Son constat est étendu et soutenu par d'autres études qui montrent qu'à travers le monde, le travail agricole est très faiblement rému-

né. Dans l'OCDE¹⁰¹, ce manque est compensé par des aides publiques.¹⁰² Et, selon les politiques nationales, les fermes survivent grâce aux subsides publics tout en étant forcées de s'endetter.¹⁰³ Les ménages agricoles figurent ainsi parmi les catégories les plus en proie à la pauvreté, en même temps que l'agriculture constitue une profession avec un taux de suicide élevé.¹⁰⁴

En conclusion, la durabilité et la rentabilité économique des fermes de maraîchage wallonnes écoulant leurs produits en circuit court et de proximité varient en fonction de la part de la production vendue par chaque canal, du type d'exploitation (principalement la taille, la spécialité et la localisation), mais aussi des caractéristiques des personnes travaillant dans la ferme (par exemple, le sexe, l'âge, l'éducation, l'expérience, les compétences en vente, l'accès à Internet), de la stratégie de vente et de l'échelle temporelle (effets à court terme ou à long terme). Par exemple, le chiffre d'affaires est plus important chez les fermes bio, et plus particulièrement chez les fermes PGC en bio qui combinent de larges superficies, des primes en tant que fermes céréalières et des prix des légumes bio plus élevés qu'en conventionnel, ainsi que chez les fermes en MMS bio qui font beaucoup d'achat-revente. Cette étude met donc en évidence que le chiffre d'affaires des fermes dépend non seulement de leur superficie et du prix des fruits et des légumes, mais aussi d'autres activités agricoles telles que des cultures céréalières, de l'élevage, une activité de jardinage complémentaire, des primes octroyées et, enfin, de la quantité d'achat-revente.¹⁰⁵



A RETENIR :

[Les prix des produits frais en circuits courts et de proximité ne constituent pas la garantie d'une juste rémunération des productrices et des producteurs. Ce problème se trouve au niveau de l'activité agricole, en circuit court comme en circuit long, en Wallonie et ailleurs. Les subventions publiques constituent un moyen pour les États de l'OCDE de compenser ce manque. Cependant, il n'est ni durable, car ces subventions soutiennent une agriculture destructrice des écosystèmes, ni juste, car ces subventions participent à la disparition des petites fermes.¹⁰⁶ Le revenu des agricultrices et des agriculteurs ne dépendant pas uniquement du prix de vente des produits agricoles, le prix juste constitue un sujet fondamentalement politique. Jusqu'à aujourd'hui aucune réponse n'a encore été trouvée à la question suivante : comment garantir un revenu décent aux agricultrices et aux agriculteurs ? Il est donc primordial que les États, des pays à hauts revenus aux pays aux revenus les plus bas, mènent une réflexion commune pour répondre à cette question, afin que les politiques entreprises par un ou plusieurs pays ne soient pas au détriment des agricultrices et des agriculteurs des autres pays, mais se renforcent. Malgré ce constat, il est évident qu'un revenu décent passe inévitablement par un prix correct de vente, que les fermes bénéficient de subvention ou non.

Un système plus résilient ?

La mondialisation de l'alimentation a permis d'avoir accès à une nourriture moins chère, pratique, disponible et sûre d'un point de vue sanitaire, du moins partiellement. Entre scandales sanitaires, périls environnementaux et perturbations économiques et sociales, le système agricole et alimentaire industrialisé, depuis longtemps mondialisé, montre ses nombreuses limites.¹⁰⁷ La pandémie de Covid-19, débutée en 2020, ainsi que la guerre en Ukraine de 2022 ont souligné, une fois encore, la fragilité du système alimentaire mondial et son incapacité à assurer la sécurité alimentaire dans le monde.¹⁰⁸ Dans le concert des solutions envisagées, la relocalisation de l'agriculture et l'alimentation sont présentées comme vecteurs de résilience face aux chocs internationaux, tels qu'une crise économique ou un conflit politique.¹⁰⁹

Le premier constat est que les règles qui déterminent le prix des denrées alimentaires sur le marché mondial ont pour effet la spéculation et la volatilité des prix.¹¹⁰ Dans le secteur des engrais azotés, suite à la hausse du prix du gaz naturel, le prix a triplé entre 2020 et 2022. Par effet rebond, le prix des denrées alimentaires a grimpé lui aussi.¹¹¹ Or, l'agriculture biologique, en s'abstenant d'utiliser des intrants agricoles dérivés de la pétrochimie au profit d'intrants organiques, de préférence produits localement, permettrait de s'autonomiser des fluctuations des prix du pétrole sur les marchés internationaux. Dans ce sens, plusieurs fermes wallonnes ont converti une partie de leurs cultures céréalières en cultures de légumes bio afin d'accroître leur rentabilité, d'être moins dépendantes du cours mondial des prix des céréales, mais aussi des primes agricoles.¹¹² Un deuxième facteur de résilience porte sur l'ancrage territorial. Cet ancrage rendrait la délocalisation difficile, car les facteurs naturels, techniques et culturels des produits ne peuvent pas être délocalisés. Ensuite, l'origine territoriale¹¹³ et la labellisation (origine, bio, éthique) des produits permettraient



aux fermes locales de rester compétitives face aux productions de masse issues des marchés internationaux.¹¹⁴

Cependant, dans les pays à hauts revenus, résilience ne semble pas rimer avec inclusivité. En effet, des recherches montrent que les circuits courts et de proximité dans ces pays s'adressent à des gens capables financièrement d'accéder à cette alimentation.¹¹⁵ L'intérêt porté par une couche aisée de la population aux aliments bio et produits localement aurait même participé à faire augmenter le prix de ces denrées et à les mettre hors de portée des personnes ayant moins de ressources.¹¹⁶ Ainsi, si la culture de fruits et légumes bio permet une certaine autonomie vis-à-vis des marchés internationaux, cette autonomie ne va pas de pair avec une sécurité alimentaire inclusive.

Ensuite, la littérature mobilisée jusqu'à présent montre que le maraîchage occupe une grande place dans les études portant sur la relocalisation de l'alimentation.¹¹⁷ Pourtant, les fruits et légumes produits localement

A RETENIR :

[La résilience dépend des pratiques agricoles, et donc du modèle agricole.

seraient achetés en mêmes proportions que les œufs, la viande, les produits laitiers et la boulangerie.¹¹⁸ Selon Bricas, aborder la question de la relocalisation à travers le prisme des fruits et des légumes évacue la question des pratiques agricoles demandeuses en terres, telles que les céréales et l'élevage. Or, la plupart des localités et des régions en Europe ne disposent pas de suffisamment de terres cultivables pour nourrir leur population.¹¹⁹

5.

Au-delà de la relocalisation

Suite à la revue de la littérature, il apparaît que la relocalisation des systèmes agraires et alimentaires favorise les régimes alimentaires sains et équilibrés. Elle semble également favorable au développement du maraichage, plus particulièrement bio. Le maraichage bio permettrait une certaine autonomie vis-à-vis des marchés internationaux, même si la fixation des prix dépend tout de même du marché, bien qu'à une échelle plus locale. Par contre, la relocalisation des systèmes agraires et alimentaires ne va pas automatiquement de pair avec une juste rémunération des agricultrices et des agriculteurs. Et un discernement est également nécessaire car les systèmes agraires et alimentaires locaux ne sont pas intrinsèquement durables, mais dépendent des pratiques et des modèles agricoles.

Plusieurs auteurs s'accordent à dire que l'aspiration au « tout local » est un leurre.¹²⁰ Faire du local une fin plutôt qu'un moyen détournerait « l'attention des structures macroéconomiques qui régissent les modes de production et l'accès aux denrées alimentaires, des processus historiques d'oppression qui contraignent l'accès alimentaire dans des quartiers ou pour des populations en particulier ». ¹²¹ Car la relocalisation ne remet pas en question les inégalités structurelles qui constituent les fondements de l'insécurité alimentaire. Elle ne va de pair ni avec une répartition des capitaux et des terres ni avec la transformation des pratiques de consommation (par exemple la consommation quotidienne de viande et de produits laitiers), ni avec la culture alimentaire, au sens plus général, qui guide les comportements alimentaires (par exemple ce qui est valorisé ou non valorisé). ¹²² L'enjeu contemporain porte pourtant sur les choix politiques à effectuer pour garantir le droit à l'alimentation à l'ensemble de la population. Ce qui implique de travailler à la réduction des inégalités de pouvoir politique et économique, d'accès aux ressources, dont la terre. La relocalisation devrait donc être appréhendée non pas comme une fin en soi mais comme un moyen pour la résilience de l'ensemble des systèmes agraires et alimentaires. ¹²³

POUR UNE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Et en même temps, plusieurs organisations internationales de la société civile défendant les droits des paysannes, des paysans, des personnes vivant en milieu rural et des populations autochtones ¹²⁴ s'accordent sur le rôle central des systèmes agraires et alimentaires locaux pour assurer la sécurité alimentaire de toutes et tous. Celles-ci dénoncent les effets

néfastes des accords commerciaux internationaux, tels que la mise en place d'une dépendance envers les importations alimentaires et la destruction des systèmes agraires et alimentaires locaux. Cette position ne vise pas les importations en elles-mêmes mais les règles qui les régissent, ainsi que les prix bas de celles-ci, que les productions locales ne peuvent pas concurrencer. Pour travailler à la réduction des inégalités internationales, ces organisations appellent à la souveraineté alimentaire des populations, à savoir la participation paysanne et des autres personnes travaillant dans les zones rurales aux politiques publiques agricoles afin de parvenir à une cohérence globale, en tenant compte des besoins de toutes les personnes impliquées et concernées par ces politiques. ¹²⁵

Les systèmes agraires et alimentaires locaux ne sont pas intrinsèquement durables, mais dépendent des pratiques et des modèles agricoles.

RÉCOLTE DE POMMES DE TERRE, VILLAGE DE GASGO,
RÉGION DE HUÁNUCO, PÉROU EN MAI 2023

Pour travailler à la réduction des inégalités internationales, des organisations appellent à la souveraineté alimentaire des populations, à savoir la participation paysanne et des autres personnes travaillant dans les zones rurales aux politiques publiques agricoles.

POUR L'ANNULATION DES DETTES DES PAYS LES PLUS PAUVRES ET LES PLUS ENDETTÉS

De manière complémentaire, un autre courant de la société civile internationale appelle à l'annulation des dettes des pays les plus pauvres et les plus endettés. L'endettement contraindrait les pays à se spécialiser dans les cultures de rente d'exportation telles que le cacao, le café et le coton afin d'obtenir des devises en dollars pour rembourser leurs dettes. La politique en faveur des exportations, couplée au remboursement de la dette, empêche donc d'investir dans le développement agricole national,¹²⁶ et plus particulièrement dans l'agriculture vivrière. Une des conséquences est le manque d'infrastructures agricoles, telles que les routes de dessertes agricoles, qui augmente les pertes au champ par la difficulté de transporter les récoltes et réduit le poids de négociation des producteurs avec les intermédiaires. Cette politique enclenche un cercle vicieux car, à défaut d'investir dans leur agriculture et malgré leur potentiel agricole, ces pays importent des denrées alimentaires en masse.¹²⁷

PROPOSITIONS POUR UNE RELOCALISATION ÉCOLOGIQUE ET INCLUSIVE

De nombreuses propositions ont été formulées pour soutenir et mettre en place une relocalisation écologique et inclusive. Un premier scénario recommande de réduire les cheptels européens et de faire évoluer les pratiques d'élevage en Europe. Par exemple, augmenter la surface forestière et des haies pour nourrir le bétail permettrait de réduire significativement l'artificialisation des sols

en libérant, hors Europe, des terres arables destinées à l'alimentation de l'élevage européen.¹²⁸ Ce changement impliquerait la transformation, en amont, des régimes alimentaires. Afin de mettre en place une alimentation saine d'ici 2050, il faudrait non seulement réduire de plus de 50 % la consommation mondiale de protéines d'origine animale (viande rouge et produits laitiers), mais aussi de sucre, et doubler la consommation mondiale en fruits, légumes, noix et légumineuses. Ce modèle pourrait nourrir sainement les populations, réduire les GES de 45 % ainsi que restaurer la biodiversité.¹²⁹

On retrouve d'autres propositions complémentaires à ce scénario, telles que : doter d'un ancrage territorial les entreprises globalisées afin qu'elles aient des obligations fiscales au même titre que les nationales ; réguler l'articulation entre les circuits courts et longs afin de lutter contre les externalités négatives ; mettre en œuvre une transition vers une agriculture agroécologique.¹³⁰ L'agriculture agroécologique, nécessitant une main d'œuvre importante, permettrait une augmentation de la part des agricultrices et des agriculteurs dans la population active. Elle serait donc un vecteur important de création d'emplois. Ensuite, l'agroécologie comme mouvement social implique également un rééquilibrage des rapports de force entre protagonistes du monde agricole, pour aboutir à un système plus juste et durable, également sur le plan socio-économique. Cette transition porte donc également sur une évolution de la gouvernance, par exemple, en basant l'accompagnement agricole sur les expériences

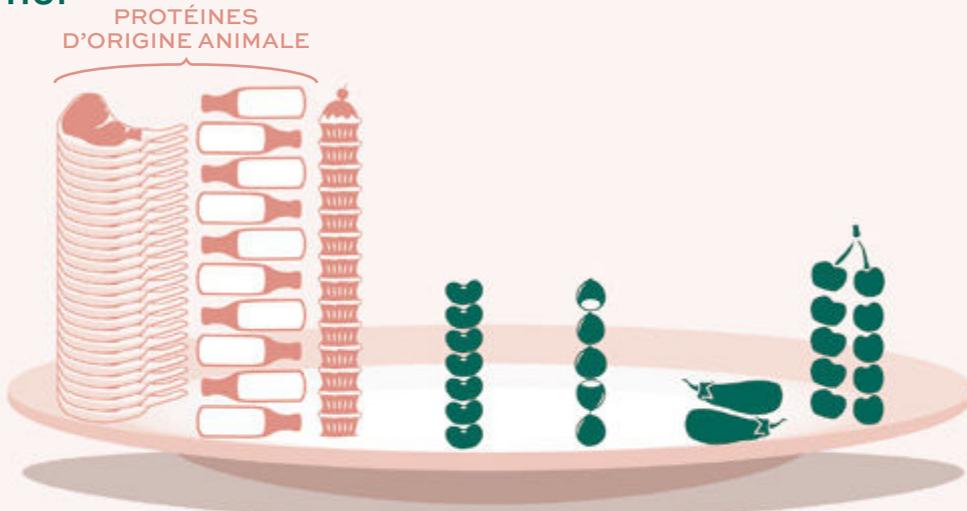
de terrain des exploitations, et non sur « une pensée centralisée » issue d'experts scientifiques. Dans cette transition, les pouvoirs publics nationaux et locaux seraient en charge de repérer les initiatives locales (circuits courts et de proximité), de caractériser ces initiatives, de favoriser leur changement d'échelle, de mobiliser de nouveaux acteurs pour qu'ils s'en inspirent (appels à projet, labellisation etc.) et de communiquer sur ces initiatives pour montrer l'exemple.¹³¹

POUR UNE RETERRITORIALISATION DES SYSTÈMES AGRAIRES ET ALIMENTAIRES

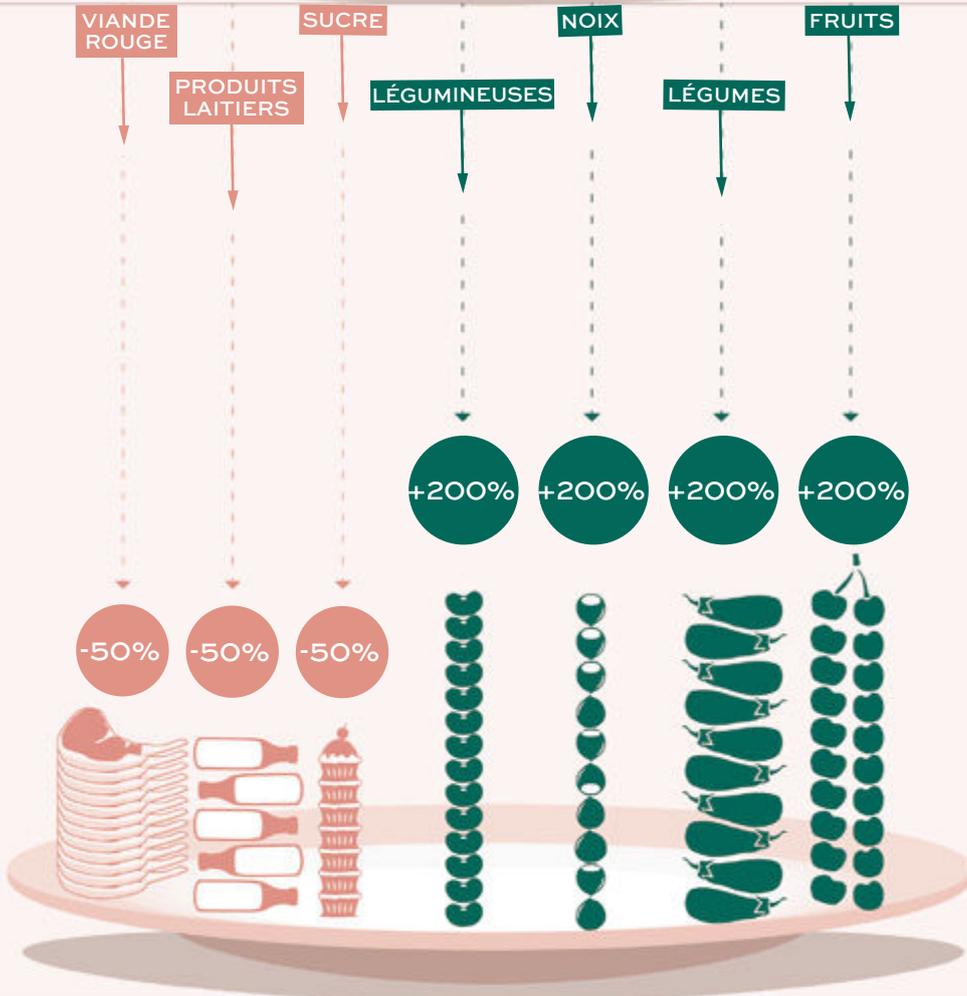
Toutes ces propositions s'appuient, en toile de fond, sur des systèmes agraires et alimentaires territorialisés. La reterritorialisation des systèmes agraires et alimentaires constitue un moyen incontournable pour faire des productrices et des producteurs, des consommatrices et des consommateurs, ainsi que des gouvernements locaux les protagonistes de l'indispensable reconfiguration du système alimentaire mondialisé. Bien que la relocalisation de l'alimentation ne soit pas en mesure, à elle seule, de répondre à tous les enjeux contemporains, sa reterritorialisation n'en est pas moins indispensable. Ainsi, la relocalisation du système alimentaire, pour autant qu'elle soit articulée avec une reconfiguration critique du système alimentaire mondialisé, constitue l'une des clefs incontournables pour faire face aux défis globaux du 21^{ème} siècle aux niveaux sociétal et environnemental.

PERSPECTIVES POUR 2050

AUJOURD'HUI



EN 2050



NOURRITURE PLUS SAINES



GAZ À EFFETS DE SERRE



RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

Notes bibliographiques

- 1 Chiffolleau, Les circuits courts alimentaires : entre marché et innovation sociale (Toulouse : Érès, 2019), 21.
- 2 Ipsos, L'Observatoire E.Leclerc des nouvelles consommations (2017), 33.
- 3 Paddeu, « Manger local : leurres et promesses », *Vacarme*, no 81 (2017).
- 4 Le mot « système » dérive du grec « systema » qui signifie « ensemble organisé ». Un système est donc un ensemble complexe d'éléments en interaction. Alexandre Moine, « La complexité du réel : un défi pour aborder les territoires », in *Travail social et territoire : Concept, méthode, outils* (Rennes : Presses de l'EHESP, 2015).
- 5 Ericksen, « Conceptualizing Food Systems for Global Environmental Change Research », *Global Environmental Change*, vol. 18, no 1 (2008), 235.
- 6 Cette règle implique d'exclure les produits qui passent par des centrales d'achat/distribution.
- 7 Ibidem ; Chevallier et al., « Dynamiques et structuration des circuits courts agroalimentaires en Limousin : distance institutionnelle, proximités spatiale et relationnelle », *Géographie, économie, société*, vol. 16, no 3 (2014), 341.
- 8 « Loi sur l'alimentation, la conservation et l'énergie » (États-Unis, 2008).
- 9 Government of Canada, « Local Food Infrastructure Fund : Step 1. What this program offers » (Canada, 2019).
- 10 Parlement européen et Conseil de l'Union européenne. Règlement relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural, N°1305/2013, *Journal officiel de l'Union européenne* 62 (2013).
- 11 SPW, « Circuits courts – Vente directe à la ferme - Portail de l'agriculture wallonne », *Agriculture en Wallonie* (21 juin 2017).
- 12 Jouen et Lorenzi, « La dimension territoriale et politique des circuits courts alimentaires : représentations et enjeux dans le débat européen sur la politique agricole commune », *Sciences Eaux & Territoires Numéro 13*, no 1 (2014), 12.
- 13 Horvath, « Le développement des circuits courts alimentaires de proximité en France : Quelles adéquations entre offre et demande dans les espaces périurbains ? » (Marne-la-Vallée, Gustave Eiffel, 2019).
- 14 Berthier et Péan, « Une alimentation de proximité pour couper court aux crises ? » (11 août 2023), 4.
- 15 SPW (2017).
- 16 Enthoven et Van Den Broeck, « Local Food Systems : Reviewing Two Decades of Research », *Agricultural Systems*, n°193 (2021).
- 17 Corade et al., « Les systèmes alimentaires agricoles territorialisés : des leviers vers la transition ? », *Économie rurale*, no 382 (2022), 9-15.
- 18 Ibid.
- 19 Rastoin, « Les systèmes alimentaires territorialisés : considérations théoriques et justifications empiriques », in *Économies et Sociétés*, vol. 11, *Systèmes agroalimentaires n°37* (Paris : Ismêa Les Presses, 2015), 5.
- 20 « Le défi des Ceintures alimentaires », Vidéo, Les traceurs d'avenir (Callisto Production, 8 mars 2023), « Au-delà des circuits courts, que proposent les ceintures alimentaires ? » ; SAW-B (2017).
- 21 Voir entre autres : Rastoin (2016) et Corade et al. (2022).
- 22 Haesbaert, « Le mythe de la déterritorialisation », *Géographie et cultures*, no 40 (2001), 6.
- 23 Paquot, « Qu'est-ce qu'un "territoire" ? », *Vie sociale 2*, no 2 (2011), 23-32.
- 24 Allard-Poesi et Huault, « Judith Butler et la subversion des normes. Pouvoir être un sujet », *EMS* (2012), 17.
- 25 Haesbaert (2001), 6.
- 26 Moine, *Travail social et territoire : Concept, méthode, outils* (Rennes : Presses de l'EHESP, 2015), 58.
- 27 Ibid.
- 28 Ibid. 51.
- 29 Le gouvernement canadien a récemment créé le « Fonds pour l'infrastructure alimentaire locale », une initiative quinquennale de 70 millions de dollars qui prendra fin le 31 mars 2024. Il a été créé dans le cadre de la Politique alimentaire du gouvernement du Canada pour un système alimentaire canadien plus sain et plus durable. (<https://agriculture.canada.ca/fr/programmes/fonds-infrastructures-alimentaires-locales> ; consulté la dernière fois le 27.10.2023).
- 30 En 2009, le département de l'agriculture des États-Unis lança l'initiative « Know Your Farmer, Know Your Food ». En 2014, il a massivement investi dans des projets alimentaires locaux et régionaux. (Ahearn et al., 2018).
- 31 Cet intérêt a débuté en 2010 par l'identification des mesures à mettre en œuvre pour soutenir les productions de terroir destinées à être commercialisées par des circuits courts ou sur des marchés locaux (Comité des régions, 2010). Une partie des Fonds européen agricole pour le développement rural furent ensuite alloués à l'appui des circuits courts et des marchés locaux, entre autres, à travers la politique agricole commune. En 2020, la Commission européenne présenta la « Stratégie de la ferme à la fourchette », dont un des objectifs est de créer des chaînes d'approvisionnement plus courtes dans le but de renforcer la résilience des systèmes alimentaires locaux et régionaux, en réduisant la dépendance à l'égard du transport longue distance (Commission européenne, 2020).
- 32 En Belgique, l'agriculture est une compétence régionalisée. Et la Belgique est dotée de trois régions : la Région bruxelloise, la Région flamande et la Région wallonne.
- 33 Concrètement, le rôle de l'administration wallonne peut se traduire par le conseil et le soutien administratif, une mise à disposition de terres, un appui technique, la certification et le contrôle de qualité, la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements, des partenariats privé-public, la mise en place de formations, de mécanismes de diffusion des expériences, de coopération, de mise en réseaux, ainsi que l'investissement dans la recherche agronomique mais aussi dans des études d'impact et de santé. SPW (2017). En septembre 2020, la Région a lancé le programme « Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie » qui appuie 46 projets pour une durée de trois ans SPW, « Appel à projets. Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie » (2020).
- 34 Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, « Accents au sein de la stratégie pour l'agriculture et la sécurité alimentaire » (Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, 2021).
- 35 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- 36 FAO, « Déclaration du Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire » (FAO, 2009), 6.
- 37 Ipsos (2017), 33 ; Chiffolleau (2008), 23-24.
- 38 Selon Mendras, l'activité paysanne consiste en une activité agropastorale de petite échelle. Cette petite taille implique une production réalisée à un niveau local, définie et organisée de façon presque autonome. En d'autres mots, ces exploitations agropastorales de petite échelle fonctionnent de manière relativement autarcique, sans référence ou presque de l'extérieur. Leur indépendance serait possible grâce à la propriété foncière des paysans et parfois des paysannes. Ces petites exploitations reposeraient historiquement sur la cellule familiale de par l'héritage de la ferme (Mendras, 1995, 2000, 2010). Ainsi, selon Haubert, « l'exploitation forme en même temps une unité économique (de production, consommation, accumulation et échanges), une unité sociale (de solidarité) et une unité culturelle (de socialisation), ce qui fait notamment que « l'entreprise » ne peut être séparée du « ménage » » (Haubert, 1997).
- 39 Mendras et Tavernier, *Terre, paysans et politique : structures agraires, systèmes politiques et politiques agricoles*, vol. 1, 2 vol., *Futuribles 12* (Paris : SEDEIS, 1969-70) ; Mendras (2000).
- 40 Jandrain, « L'accès aux semences sous influences », (Louvain-La-Neuve : UCLouvain, 2023).
- 41 Ibid.
- 42 On retrouve par exemple « La Via Campesina » au niveau international et régional et le « Mouvement d'Agriculture Paysanne » en Belgique.
- 43 Mendras, *La fin des paysans : suivi d'une Réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*, (Arles : Actes Sud, 1984).
- 44 Enthoven et Van Den Broeck, 2021, 3.
- 45 Veillard, *Développement des filières agroécologiques en Belgique* (Bruxelles : Oxfam-magasins du monde, 2023), 20.
- 46 Ibid., 22 ; Caquet, Gascuel, et Tixier-Boichard, *Agroécologie : des recherches pour la transition des filières et des territoires*, 1^{ère} édition, *Matière à débattre et décider* (Éditions Quae, 2020).
- 47 Frison, « De l'Uniformité et la Diversité : Changer de paradigme pour passer de l'agriculture industrielle à des systèmes agroécologiques diversifiés » (IPES-Food, juin 2016).
- 48 *Agroecology Europe*, « Agroecology initiatives in Europe » (Corbais : Agroecology Europe, 2020).
- 49 Veillard, 2023.
- 50 Ibid., 21.
- 51 Peuch, « Pour des terres agricoles nourricières en Wallonie », in *Droit à la Terre - Pour une agriculture paysanne et nourricière, Beet The System!* (Bruxelles : FIAN Belgium, 2022), 36-44.
- 52 Waeyaert, « Chiffres clés de l'agriculture 2020 » (Statbel, 2020), 4.
- 53 Jovet, « Henri Rouillé D'Orfeuill, 2018, Transition agricole et alimentaire - La revanche des territoires », Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 250 pages. », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 9, n°3 (2018), 2.

- 54** Voir entre autres : Borrás, Franco, et Wang, «The Challenge of Global Governance of Land Grabbing: Changing International Agricultural Context and Competing Political Views and Strategies», *Globalizations*, vol. 10, no 1 (2013), 161-79; Geary, *Our Land, Our Lives: Time out in the Global Land Rush* (Oxford: Oxfam, 2012); Ela, *Quand l'État pénètre en brousse: les ripostes paysannes à la crise, Les Afriques* (Paris: Karthala, 1990); Doss, Summerfield, et Tsikata, «Land, Gender, and Food Security», *Feminist Economics*, vol. 20, no 1 (2 janvier 2014), 1-23.
- 55** Veillard (2023), 22.
- 56** Bricas, «Le tout local est-il un piège?», *Mission d'animation des agrobiosciences* (2023); Enthoven et Van Den Broeck (2021).
- 57** Voir entre autres : Enthoven et Van Den Broeck, 2021; Rastoin, 2015; Veillard, 2023.
- 58** Magnaghi, *Le projet local* (Sprimont: Mardaga, 2003).
- 59** Chiffolleau, 2008, 22.
- 60** Enthoven et Van Den Broeck, 2021, 4.
- 61** Edwards-Jones et al., «Testing the assertion that 'local food is best': the challenges of an evidence-based approach», *Trends in Food Science & Technology*, no 5 (1 mai 2008): 265-74; Harvard University, «Processed Foods and Health», Harvard T.H. Chan School of Public Health, 24 juin 2019.
- 62** Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, «The Role of Trust in the Perception of the Quality of Local Food Products: With Particular Reference to Direct Relationships between Producer and Consumer», *Anthropology of Food*, no 4 (1 mai 2005).
- 63** Enthoven et Van Den Broeck, 2021, 4; Veillard, 2023, 38.
- 64** Wiskerke, «On Places Lost and Places Regained: Reflections on the Alternative Food Geography and Sustainable Regional Development», *International Planning Studies* 14, no 4 (2009), 369-87.
- 65** Maréchal (2008), 12.
- 66** Enthoven et Van Den Broeck (2021), 5.
- 67** Chiffolleau (2008), 29.
- 68** Il est à noter que l'agriculture n'équivaut pas à l'alimentation. En effet, l'agriculture permet non seulement de produire des denrées alimentaires à destination des humains et des animaux (fourrage), mais produit aussi des fibres textiles et des biocarburants. OECD et FAO, *OECD-FAO Agricultural Outlook 2014* (Paris: OECD, 2014).
- 69** Alexandratos et Bruinsma, *World Agriculture towards 2030/2050: The 2012 Revision*, ESA Working Papers (Rome: FAO, 2012).
- 70** Green et al., «Farming and the Fate of Wild Nature», *Science*, vol. 307, no 5709 (2005), 550-55; Tilman et al., «Global food demand and the sustainable intensification of agriculture», *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 108, no 50 (2011), 20260-64; UNCCD, «Summary for Decision Makers», *Global Land Outlook*. (Bonn: United Nations Convention to Combat Desertification, 2022).
- 71** GIEC, «L'atténuation du changement climatique. Résumé à l'intention des décideurs et résumé technique» (GIEC, 2015).
- 72** Xavier Poux et Pierre-Marie Aubert, «Une Europe agroécologique en 2050: une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine», *Study* (Paris: Iddri-AScA, 2018).
- 73** Rogissart, Foucherot, et Bellassen, *Estimer les émissions de gaz à effet de serre de la consommation alimentaire: méthodes et résultats* (Paris: IC4E, 2019).
- 74** Bricas (2021).
- 75** Évrard et Tchobanian, «Un tiers de l'empreinte carbone de l'Union européenne est dû à ses importations», *Insee Analyses* (Montrouge (France): INSEE, juillet 2022).
- 76** A. Balmford, «Concentrating vs. Spreading Our Footprint: How to Meet Humanity's Needs at Least Cost to Nature», *Journal of Zoology*, vol. 315, no 2 (2021), 79.
- 77** Moore, *Food First: Beyond the Myth of Scarcity*, Rev. updated ed., 1st British ed. (Boston: Houghton Mifflin, 1977); Rouillé d'Orfeuil, *Transition agricole et alimentaire: la revanche des territoires* (Paris: Charles Léopold Mayer, 2018). sous forme de questions-réponses, de l'argument selon lequel la faim dans le monde résulte d'une croissance incontrôlée de la population et d'une production agricole insuffisante. Les auteurs expliquent comment le système actuel, basé uniquement sur des critères de rentabilité, aboutit à la suralimentation des riches et à la sous-alimentation des pauvres. Comme alternative, ils suggèrent entre autres l'application du principe de l'auto-suffisance de façon à ce que les besoins des populations locales passent avant les impératifs du commerce et du profit. Un des livres les plus importants des dernières années sur le sujet.»
- 78** OECD et FAO, *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2023-2032*. Résumé. (Rome: OECD, 2023).
- 79** FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, *État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023* (Rome: FAO, 2023), 5.
- 80** Paddeu (2017).
- 81** Enthoven, Skambracks, et Van Den Broeck, «Improving the Design of Local Short Food Supply Chains: Farmers' Views in Wallonia, Belgium», *Journal of Rural Studies*, vol. 97 (2023), 574.
- 82** Dumont (2017).
- 83** HLPE, «Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables», (Rome: 2014), 11.
- 84** Ibid.
- 85** De Schutter (2014).
- 86** La sélection ex situ désigne la sélection de «ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en dehors de leur milieu naturel», à savoir, «dans le cas des espèces végétales cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs» FAO, «TIRPAA» (2009), 2.
- 87** Rouillé d'Orfeuil, *Transition agricole et alimentaire: la revanche des territoires* (Paris: Charles Léopold Mayer, 2018).
- 88** Bricas (2023).
- 89** Dumont, «Analyse systémique des conditions de travail et d'emploi dans la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne (Belgique), dans une perspective de transition agroécologique» (Louvain-La-Neuve: UCLouvain, 2017).
- 90** Ce constat est partagé par d'autres auteurs anglophones et francophones européens (Goodman, 2004; Dubuisson-Quellier et Le Velly, 2008) pour qui la pensée du «grand partage» entre les circuits longs conventionnels d'un côté, et les circuits courts alternatifs de l'autre ne recouvre pas la réalité des pratiques. Selon eux, il existe moins une rupture entre long et court que des formes d'articulation très variées.
- 91** Ce qui distingue principalement ces quatre orientations techniques entre elles est leur niveau de capital. Celui-ci varie en fonction de la taille des fermes et du niveau de motorisation. Il croit des fermes MPS aux fermes PGC. Ces quatre orientations techniques existent en agriculture biologique et conventionnelle.
- 92** Il est à noter que la capacité des fermes à faire l'achat-revente est liée au régime fiscal wallon qui y est favorable. Dumont (2017), 107-113.
- 93** Enthoven et Van Den Broeck (2021).
- 94** Dumont (2017).
- 95** Interbio est un grossiste en légumes biologiques basé en Région wallonne. Dumont (2017), 95.
- 96** Dumont (2017), 107-111.
- 97** Gilles Maréchal, *Les circuits courts alimentaires: Bien manger dans les territoires* (Dijon: Educagri éditions, 2008), 107.
- 98** Maréchal (2008), 107.
- 99** Dumont (2017), 107-111.
- 100** Ibid.
- 101** Organisation de coopération et de développement économiques.
- 102** Enthoven et Van Den Broeck (2021).
- 103** Voir entre autres : François, «Agriculteurs: des revenus souvent inférieurs aux subventions» (Fondation IFRAP, 2016); Blogowski et al., «Endettement et revenu disponible des exploitations agricoles», *Economie et Statistique*, vol. 151, no 1 (1983), 13-22; Auzet, «L'évolution du revenu des agriculteurs» (The Other Economy, 2021); Jacquet, Tyner, et Gray, «La stabilisation du revenu des agriculteurs: un objectif central dans les politiques américaine et européenne», *Économie rurale*, vol. 281, no 1 (2004), 5-23.
- 104** Chiffolleau (2008), 24.
- 105** Ibid.
- 106** Afin de tirer des conclusions davantage généralisables, il serait nécessaire de comparer les résultats de l'étude de Dumont avec la situation de fermes ayant d'autres activités agricoles que le maraîchage en Wallonie, et d'autres pays et régions, telles que la Flandre, les autres États membres de l'Union européenne, les États-Unis, le Canada, etc.
- 107** Jovet (2018), 2.
- 108** FAO, *World Food and Agriculture – Statistical Yearbook 2022* (Rome: FAO, 2022).
- 109** Corade et al. (2022), 9; RESOLIS, «Systèmes alimentaires territorialisés en France. 100 initiatives locales pour une alimentation durable», *Journal RESOLIS*, no 4 (2015), 11.
- 110** La Via Campesina (2023).
- 111** Clapp et Howard, «The Hunger Profiteers», *Média, Project Syndicate* (blog) (8 août 2023).
- 112** Dumont (2017), 128.

113 Il est à noter que la valorisation de l'origine est ancienne. En effet, il existe en France, depuis 1919, une loi qui protège les Appellations d'origine. Une multitude de produits ainsi labellisés connaissent un grand succès depuis les années 90, période qui a connu une explosion des demandes de ces Appellations. Actuellement, la plupart des produits agroalimentaires français disposent d'une dénomination géographique (Delfosse, Moureu, et Paturel, 2015).

114 Rastoin (2016), 64-67.

115 Delfosse, Moureu, et Paturel (2015).

116 Paddeu (2017).

117 En effet, près de la moitié des études sur les circuits alimentaires locaux étudient la filière des fruits et légumes, environ un tiers étudient la viande, les produits laitiers ou les œufs, 17% les produits alimentaires transformés et les boissons (par exemple, la confiture, le pain, la bière, le vin), 7% les céréales et les grandes cultures et 1% pour d'autres produits (par exemple, les fruits à coque) (Ibidem).

118 Ipsos (2017), 31.

119 Bricas (2021).

120 Bricas (2021).

121 Paddeu (2017).

122 Harvey, Spaces of Hope (Berkeley: University of California Press, 2000).

123 De Schutter (2023).

124 Voir entre autres: La Via Campesina, « La Via Campesina réagit aux prétendus projets de l'OMC de créer un "Conseil de la société civile" » (2023); African Civil Society Assessment of the UNFSS National Pathways, « Note d'information: Évaluation par la société civile africaine des voies nationales de l'UNFSS » (Juillet 2023).

125 Ibid.

126 Par exemple dans les infrastructures publiques, telles que les routes de dessertes agricoles, les systèmes de gestion de l'eau, des politiques de soutien à l'installation, d'accès à la terre, etc.

127 Belay et al. (2023).

128 Couturier et al., « Le scénario Afterres 2050 » (Toulouse: Association Solagro, 2016).

129 Commission EAT-Lancet, « Une alimentation saine issue de production durable. », (Olso: EAT, 2019); Gillot, « Manger au plus que parfait? », Sesame 7, no 1 (2020), 26-28; Poux et Aubert (2018).

130 Cela implique la conversion des agricultures conventionnelles.

131 Rouillé d'Orfeuil (2018); Poux et Aubert, « Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine » (Paris: Iddri-AScA, 2018); Couturier, Charru, Doublet, et Pointereau, « Le scénario Afterres2050 » (Toulouse: Association Solagro, 2016); Veillard (2023).



Liste des acronymes

AFSA	<i>Alliance for food sovereignty in Africa</i>
CAP	Circuits alimentaires de proximité
CCA	Circuits courts alimentaires
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
GES	Gaz à effet de serre
FAO	<i>Food and Agriculture Organisation of the United Nations / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</i>
FIDA	Fonds international de développement agricole
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
I4CE	Institut de l'économie pour le climat
MGS	Maraichage sur grandes surfaces
MMS	Maraichage sur moyennes surfaces
MPS	Maraichage sur petites surfaces
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAC	Politique agricole commune
PAM	Programme alimentaire mondial
PGC	Producteurs en grande culture
PSw	Plan Stratégique wallon
SAAT	Systèmes alimentaires et agricoles territorialisés
SAL	Systèmes alimentaires locaux
SAT	Systèmes alimentaires territorialisés
SYAL	Systèmes agroalimentaires localisés
UNCCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance



Au 19^e siècle, les empires coloniaux et la révolution industrielle transformèrent radicalement les systèmes agraires et alimentaires. Deux siècles plus tard, le bilan environnemental est lourd : pollution de l'air, de l'eau et des sols, déforestation et destruction de la biodiversité. De plus, ce qui a longtemps été considéré comme un progrès majeur n'a pas fait disparaître l'insécurité alimentaire. Face à cette situation, un courant revendiquant la relocalisation de l'alimentation a émergé. Ce nouvel imaginaire présente la relocalisation comme la voie vers une alimentation saine et nutritive, permettant la juste rémunération des fermes et des intermédiaires, renforçant les liens sociaux et favorisant la résilience face aux crises internationales. Ce troisième numéro de la collection Phosphore explore de manière critique ces différents postulats dans les pays à hauts revenus.

iles de paix



humundi
SOS FAIM